



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-septième session

28 septembre-2 octobre 2020

Prévenir, anticiper et maîtriser les maladies et les ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé

Résumé

Le présent document donne un aperçu des défis actuels et émergents liés aux organismes nuisibles et aux maladies des animaux et des végétaux, ainsi que les actions menées par la FAO pour aider ses Membres à prévenir et à gérer ces menaces. La FAO doit redoubler d'efforts afin d'assurer la collaboration, la coordination et la mise en application concertées d'approches qui tirent parti des derniers progrès scientifiques et technologiques afin de lutter contre ces menaces.

Le document présente les principaux domaines d'intervention de la FAO et les activités menées par l'Organisation en ce qui concerne la santé des animaux aussi bien que des végétaux. Les domaines d'interventions critiques en cours et à venir sont notamment la collaboration internationale, le suivi, l'échange d'informations, la prévention, la capacité opérationnelle, le renforcement des capacités, la gestion et le contrôle des organismes nuisibles et des maladies, l'objectif final étant d'accroître la résilience des systèmes de production agricole contre les menaces que représentent les organismes nuisibles et les maladies des animaux et des végétaux.

Le présent document vise à recueillir les orientations des Membres de la FAO relatives aux recommandations formulées par l'Organisation quant au renforcement de ses capacités à soutenir les efforts que déploient ses Membres pour relever les défis liés aux maladies et aux ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- reconnaître qu'il est essentiel de prévenir et de gérer les maladies et les ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé, afin d'assurer la sécurité alimentaire, et qu'il importe d'appuyer la démarche et les activités menées par la FAO pour répondre à ces défis, comme indiqué au paragraphe 33;
- approuver les principaux domaines et interventions sur lesquels la FAO devrait se concentrer afin de fournir les services requis pour réduire le fardeau des maladies et des ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé, tels que définis au paragraphe 34;
- approuver la résolution (en annexe) visant à renforcer la mise en œuvre du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants, aux fins de la réalisation de l'objectif d'un monde libéré de la peste des petits ruminants d'ici à 2030.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Keith Sumption
Vétérinaire en chef, Production et santé animales (NSA)
Tél: +39 06 570 53371

I. Les défis

1. Les efforts consentis pour améliorer les moyens d'existence et la sécurité alimentaire sont souvent entravés par la persistance des effets socioéconomiques importants des maladies et des ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé, dans le monde entier. Ces menaces sont à l'origine de pertes annuelles considérables qui représentent en moyenne 25 pour cent de la production animale et entre 20 et 40 pour cent de la production végétale à travers le monde. Ceci a une influence sur les revenus et le bien-être des personnes qui dépendent de la production animale et végétale. La facilité avec laquelle ces maladies et ces ravageurs peuvent traverser les frontières a aggravé les effets dévastateurs de ces menaces qui touchent les systèmes agricoles et alimentaires mondiaux et le commerce à tous les niveaux.
2. Les déplacements accrus et rapides des personnes, des animaux, des végétaux et de leurs produits, à l'ère de la mondialisation, associés à la dégradation de la biodiversité, à l'évolution des conditions agroécologiques et à des pratiques de gestion inappropriées, contribuent à la recrudescence des maladies et des ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé. Ainsi, ces menaces se répandent plus loin et plus vite que jamais et touchent en particulier les pays les plus pauvres dont les réglementations et les infrastructures sanitaires et phytosanitaires sont vulnérables. En outre, le changement climatique, les phénomènes météorologiques extrêmes et la variabilité saisonnière sont à l'origine de l'apparition, de la propagation et de la gravité des organismes nuisibles et des maladies des végétaux et des maladies animales transmises par vecteur, qui peuvent avoir des répercussions importantes sur les systèmes de production végétale et animale, sur l'environnement et sur la santé humaine.
3. Les maladies animales à impact élevé, dont la peste des petits ruminants (PPR), la fièvre aphteuse (FA), la peste porcine africaine (PPA), la péripneumonie contagieuse des bovins et la maladie de Newcastle, touchent directement les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages agricoles, et ont des effets négatifs sur les filières nationales et internationales de l'élevage, notamment en raison des restrictions au commerce. La PPA, par exemple, se propage à une vitesse alarmante en Asie, en Europe et en Afrique, avec de graves répercussions sur la production porcine. À l'exception de la PPA, ces maladies peuvent être évitées au moyen de la vaccination. Cependant, la mauvaise qualité des vaccins et leur accessibilité limitée compromettent sérieusement la prévention et la gestion des risques.
4. La peste des petits ruminants (PPR) est une maladie hautement contagieuse et dévastatrice qui touche les ovins et les caprins de 70 pays d'Afrique, d'Asie, du Proche-Orient et d'Europe orientale, depuis sa première apparition en 1942. Plus de 80 pour cent de la population mondiale des petits ruminants (2,5 milliards) est exposée à la PPR dans les pays touchés et à risque. La maladie atteint les animaux sauvages et a des répercussions importantes sur la biodiversité. La PPR pèse non seulement les moyens d'existence et les éleveurs de petits ruminants en aggravant la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, mais diminue également la contribution globale du sous-secteur des petits ruminants à la réalisation mondiale de l'ODD 2, aux revenus des petits producteurs et au commerce international.
5. La plupart des épidémies et des pandémies humaines nouvelles ou récurrentes trouvent leurs origines chez les animaux (sauvages ou domestiques), notamment la grippe aviaire hautement pathogène, le virus Ébola et le syndrome respiratoire aigu sévère lié aux coronavirus, dont le SARS-CoV-2 responsable de la pandémie actuelle de covid-19. Ces maladies sont hautement infectieuses et peuvent se propager très rapidement sur de grandes distances. Elles provoquent la maladie et la mort d'êtres humains, mettent en péril la sécurité alimentaire mondiale et empêchent les pauvres de bénéficier des débouchés commerciaux lucratifs qu'offre la demande mondiale et régionale croissante pour les animaux d'élevage et les produits qui en sont issus. Outre ces menaces liées aux épidémies, les zoonoses endémiques (anthrax, rage et brucellose, par exemple) et les maladies transmises par vecteur (telles que la fièvre de la vallée du Rift) continuent d'imposer une charge de morbidité considérable, en particulier dans les pays en développement.

6. Les criquets pèlerins font partie des ravageurs les plus importants et les plus dévastateurs des végétaux, en raison de leur apparition soudaine occasionnée par l'évolution des conditions écologiques et climatiques conduisant à des augmentations explosives des populations et à une propagation rapide à travers les frontières. La recrudescence actuelle du criquet pèlerin est la plus importante depuis des décennies et détruit des dizaines de milliers d'hectares de terres cultivées et de pâturages d'Afrique orientale. Plusieurs foyers sont également observés en Asie du Sud-Ouest, en Iran, dans la péninsule arabique et sur les côtes de la mer Rouge. Il s'agit de la pire invasion acridienne qu'aient connue l'Éthiopie et la Somalie depuis plus de 25 ans, et la plus grave observée au Kenya depuis plus de 70 ans. La recrudescence qui touche actuellement l'Afrique orientale et le Yémen a été déclenchée par deux cyclones qui ont permis la reproduction de trois générations dans le «croissant vide» de la péninsule arabique, donnant lieu à une multiplication par 8 000 du nombre de criquets pèlerins de juin 2018 à mars 2019. La situation a été aggravée par l'inaccessibilité de certaines régions du fait de l'insécurité et des conflits en cours. Cette recrudescence menace également l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. L'urgence acridienne illustre les effets cumulés des crises liées à la chaîne alimentaire, au changement climatique et aux conflits, en particulier dans des situations de crises prolongées.

7. La chenille légionnaire d'automne, originaire du continent américain, a été observée pour la première fois en Afrique, en 2016. Elle s'est rapidement propagée en Afrique, au Proche-Orient et en Asie et a atteint l'Australie au début de 2020. Une fois installée, elle ne peut pas être éradiquée et adopte des modes de reproduction et de migration saisonnière sur un large éventail d'espèces cultivées. Ce ravageur représente donc une menace considérable pour la sécurité alimentaire et les moyens d'existence de millions d'agriculteurs dans de nombreuses régions.

8. Beaucoup d'autres ravageurs et de maladies nuisent au commerce international, à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence des agriculteurs les plus pauvres du monde. Il s'agit notamment de la mouche des fruits, du charançon rouge du palmier et de la mineuse de la tomate, ainsi que de maladies telles que les nouvelles souches agressives de la rouille du blé, les virus du manioc, la rouille du caféier, la pyriculariose du riz, la brûlure tardive de la pomme de terre, le feu bactérien des arbres fruitiers, la nécrose létale du maïs, la maladie du verdissement des agrumes et la fusariose des bananiers (race tropicale 4). Ces maladies peuvent toutes se propager au sein d'une même région et, dans certains cas, d'un continent à l'autre.

9. Outre ces effets directs, les organismes nuisibles des végétaux ont également des effets indirects sur les moyens d'existence et les écosystèmes du fait de l'utilisation accrue de pesticides, dont beaucoup sont dangereux. En se fondant sur les évaluations réalisées au cours des deux dernières décennies, la FAO estime que le secteur de l'agriculture procède actuellement à l'épandage de quatre millions de tonnes environ de pesticides chaque année à travers le monde. Si ces produits chimiques ne sont pas utilisés de manière responsable, ils peuvent avoir un effet néfaste sur la santé des animaux et des êtres humains, ainsi que sur les sols, l'eau, l'air, la biodiversité, les pollinisateurs et la durabilité de l'agriculture en général.

10. Du fait de leur caractère transfrontières, de la modification des schémas de répartition, de l'évolution des agents pathogènes qui résulte de facteurs complexes et de l'augmentation du nombre et de l'ampleur des urgences liées à la chaîne alimentaire, les maladies et les ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé, figurent parmi les principaux défis auxquels sont confrontés les systèmes nationaux de santé végétale et animale. La FAO a pour objectif de lutter contre ces menaces au moyen d'interventions menées dans divers domaines et à tous les niveaux, comme indiqué ci-après.

II. Ce que fait la FAO pour relever ces défis

11. Reconnaissant la nécessité d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde, la FAO travaille avec les institutions internationales et les États Membres en vue de produire des données et d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques visant l'amélioration de la préparation et du renforcement de la résilience, la prévention, l'alerte rapide et la gestion à long terme des maladies et ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé.

12. Dans le contexte du Cadre de gestion des crises dans la filière alimentaire, le Système de prévention des crises (EMPRES) adopte et met en œuvre une approche systémique permettant de caractériser les systèmes agricoles de différentes zones agroécologiques, d'identifier les menaces potentielles pour les chaînes de valeur et les marchés et d'appliquer des mesures d'atténuation fondées sur des données probantes. EMPRES encourage la collaboration avec divers secrétariats et unités au sein de la FAO et avec des partenaires mondiaux et régionaux en vue de promouvoir des stratégies coordonnées et des approches intersectorielles et intégrées visant à réduire la charge de morbidité et les effets socioéconomiques des maladies et ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé.

A. S'attaquer aux menaces de maladies à la source, à savoir chez l'animal

13. La FAO s'est engagée à renforcer et à maintenir les capacités des pays à lutter, à la source, contre les maladies animales et les zoonoses à impact élevé. Pour soutenir ce travail, la FAO a mis en place des mécanismes et des plateformes à l'appui du système EMPRES Santé animale, notamment le Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières et le Centre de gestion des urgences de santé animale.

14. La FAO travaille parallèlement en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) en vue d'aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de sécurité sanitaire et à satisfaire les obligations et normes internationales pour un monde salubre et sûr, libéré des menaces mondiales de maladies, et ce au moyen de partenariats et de mécanismes de coordination tels que le Cadre mondial FAO-OIE pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières, le Système mondial d'alerte précoce (GLEWS) - FAO/OIE/OMS et le partenariat tripartite FAO/OIE/OMS. Toutes ces plateformes travaillent à la mise en œuvre et la coordination efficaces des efforts consentis pour prévenir et maîtriser les menaces liées aux maladies animales à impact élevé et les menaces pour la santé humaine.

15. Les efforts déployés à l'échelle mondiale par la FAO pour réduire les effets des maladies animales et des zoonoses sont promus aux niveaux régional, sous-régional et national par l'intermédiaire des bureaux décentralisés et de la collaboration avec les organisations régionales et les communautés économiques régionales, afin d'assurer la cohérence et la compatibilité avec les contextes régionaux et nationaux. Par ailleurs, la FAO collabore étroitement avec un vaste réseau de centres de référence et d'instituts techniques en vue de fournir des services dans le domaine de la santé animale.

16. L'apparition de maladies (telles que la grippe aviaire hautement pathogène H5N1) a, depuis toujours, mis en évidence les faiblesses des systèmes vétérinaires des nombreux pays touchés. L'accent a été mis sur la nécessité de renforcer à plus grande échelle les capacités des pays touchés et à risque. Ceci a permis à la FAO de réunir et d'investir des ressources importantes à l'appui des systèmes de santé animale et de progressivement mettre en place un vaste programme, avec l'aide de ses partenaires fournisseurs de ressources. Les investissements initiaux dans les interventions mondiales menées pour faire face à la grippe aviaire hautement pathogène H5N1 ont constitué le fondement des capacités de la FAO à lutter contre d'autres menaces nouvelles ou récurrentes. Aujourd'hui, ces menaces se sont intensifiées et se sont diversifiées et il est essentiel de soutenir les gouvernements bénéficiaires.

17. Le Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants (PPR), coordonné conjointement par la FAO et par l'OIE, vise à réaliser l'objectif d'un monde libéré de la PPR d'ici à 2030. Depuis le lancement du programme en 2016, la FAO a apporté son appui à l'élaboration de stratégies régionales relatives à la PPR. Elle a aidé les pays touchés à élaborer des plans stratégiques nationaux et à mettre en place des programmes de surveillance et de vaccination efficaces. Le projet de résolution proposé en annexe plaide en faveur de la consolidation des efforts internationaux et nationaux afin de progresser dans le sens de la maîtrise de cette maladie et de son éradication d'ici à 2030.

18. La FAO s'est également engagée auprès d'autres initiatives mondiales telles que la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse, le programme post-éradication de la peste bovine et l'initiative mondiale de lutte contre la peste porcine africaine. Ces programmes sont coordonnés en collaboration avec l'OIE et ont permis d'accomplir des progrès significatifs, notamment en vue de la maîtrise de la peste bovine, au moyen de l'Approche de lutte progressive, de l'initiative Maintenir le monde exempt de peste bovine, et de la conservation du matériel contenant le virus dans des établissements habilités à détenir un tel matériel, à des fins d'utilisation limitée et contrôlée. Des efforts de coordination ont également été consentis par l'intermédiaire du Programme de lutte contre la trypanosomose africaine (PLTA) - une collaboration interinstitutions visant à aider les pays africains à se débarrasser du terrible fardeau de la trypanosomose transmise par la mouche tsé-tsé.

19. La Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, hébergée par la FAO, a pour objectif de lutter contre les menaces que constituent la fièvre aphteuse et les maladies animales transfrontières similaires. Elle offre à ses États Membres un programme de renforcement des capacités à l'appui des activités de préparation et travaille avec les voisins européens à la mise en place de programmes de contrôle durables visant la maîtrise progressive de la fièvre aphteuse dans toutes les régions.

20. La FAO publie également régulièrement des alertes et des évaluations des risques à l'échelle mondiale en cas d'épidémies. Elle réunit et analyse les données du Système mondial d'information sur les maladies animales (EMPRES-i) et déploie un certain nombre d'outils de renforcement des capacités à l'appui des systèmes d'information, de détection, de surveillance, de préparation et de lutte contre les maladies. Il s'agit notamment des bonnes pratiques de gestion des urgences et des outils d'évaluation, de surveillance, de cartographie des laboratoires, d'aide à la prise de décisions, de prévision et d'alerte précoce, ainsi que de l'application pour téléphone mobile Event Mobile application (EMA-i) qui permet de communiquer l'évolution des maladies en temps réel.

B. Prévention et gestion intégrée des organismes nuisibles et maladies des végétaux

21. La FAO a largement contribué à soutenir les États Membres dans les efforts que ceux-ci ont consentis pour adopter les approches de prévention et de gestion intégrée des organismes nuisibles et pour appliquer les principes de l'agroécologie visant à réduire au maximum les effets des organismes nuisibles et des maladies des végétaux sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence. Les domaines spécifiques ayant bénéficié d'un appui sont notamment la gestion des organismes nuisibles et des pesticides en intervenant sur leurs cycles de vie afin de réduire les risques qui leur sont associés, et l'utilisation d'outils novateurs tels que les plateformes numériques de suivi et de connaissances, la détection rapide, les approches préventives et la lutte intégrée contre les ravageurs basée sur les écosystèmes agricoles.

22. Le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), hébergé par la FAO, fournit une plateforme intergouvernementale dédiée à la coopération internationale entre les pays en vue de garantir le commerce sans danger des végétaux et de leurs produits. La plateforme permet de faire mieux connaître à l'échelle mondiale les questions relatives à la santé des végétaux, d'élaborer des Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et des protocoles d'identification et de gestion des organismes nuisibles, et de soutenir le renforcement des capacités nationales aux fins de la mise en œuvre des NIMP et des recommandations de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP). Le nouveau Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 est en cours d'adoption et contient un programme de développement visant à «Renforcer les systèmes d'intervention en cas d'infestations d'organismes nuisibles».

23. L'Année internationale de la santé des végétaux 2020 offre l'opportunité de faire mieux connaître, à tous les niveaux, l'importance de la santé des végétaux pour une production végétale sans danger et durable pour la communauté mondiale, ainsi que la contribution de la santé des végétaux à la réalisation des objectifs du Programme des Nations Unies à l'horizon 2030.

24. La FAO et la CIPV procèdent à la mise en œuvre de nombreux programmes et projets régionaux ayant trait à la prévention, à la maîtrise et à la gestion intégrée des organismes nuisibles et des maladies des végétaux au moyen de ressources du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires; certains de ces programmes et projets sont axés sur des organismes nuisibles et des maladies spécifiques. Les écoles pratiques d'agriculture, mises en place principalement en Asie il y a plus de 30 ans puis dans 100 pays à travers le monde, sont utilisées en tant que moyen principal de renforcer les capacités des agriculteurs à adopter des pratiques optimales pour la mise en œuvre des principes qui sous-tendent la gestion intégrée des organismes nuisibles fondée sur les écosystèmes, le concept Produire plus avec moins, et l'agroécologie aux fins de la gestion efficace des organismes nuisibles et des maladies des végétaux.

25. Le programme de prévention et de lutte contre le criquet pèlerin est le plus important qui ait jamais été mis en œuvre dans le cadre du volet Protection des plantes d'EMPRES. Il a remporté un grand succès en assurant le Service d'information sur le criquet pèlerin - un système mondial d'alerte rapide qui effectue le suivi de la situation relative au criquet pèlerin et alerte les États Membres de la FAO. Le programme est également soutenu par des mécanismes de coordination tels que le Comité de lutte contre le criquet pèlerin et les commissions régionales sur le criquet pèlerin. Ces structures ont été déterminantes face aux défis actuels liés à l'invasion de criquets pèlerins en Afrique de l'Est, au Yémen et au-delà. Les efforts concertés de la FAO et des commissions ont permis de réduire la durée, l'intensité et la fréquence des infestations, qui dans le passé pouvaient durer 15 ans et affecter une cinquantaine de pays. Les enseignements tirés du Programme relatif au criquet pèlerin sont mis à profit de manière efficace dans des activités de prévention et de gestion d'autres acridiens, dans le Caucase et en Asie centrale.

26. La FAO s'est également employée à soutenir les pays dans les efforts que ceux-ci ont consentis pour réduire au maximum l'impact de la légionnaire d'automne, en collaboration avec ses partenaires internationaux de développement et ses partenaires fournisseurs de ressources. En décembre 2019, la FAO a lancé l'Action mondiale 2020-2022 contre la légionnaire d'automne afin d'offrir un cadre qui encourage les partenaires internationaux et fournisseurs de ressources, ainsi que les différents gouvernements à s'engager à atténuer les risques occasionnés par la légionnaire d'automne pour la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des agriculteurs.

27. De nombreux programmes et projets ont également été mis en œuvre en vue de faciliter les collaborations régionales et de renforcer les capacités nationales de prévention et de gestion de certains organismes nuisibles et maladies des végétaux telles que le charançon rouge du palmier au Proche-Orient, les maladies virales du manioc en Asie du Sud-Est, les rouilles du blé en Asie centrale et dans le Caucase, la fusariose des bananiers (race tropicale 4) en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Asie du Sud-Est, ainsi que les multiples organismes nuisibles et maladies présents en Afrique.

28. La FAO cherche également à garantir un usage sûr et réduit des pesticides par l'intermédiaire de la collaboration avec différents partenaires internationaux. Elle collabore avec l'OMS à l'élaboration de directives techniques relatives à la mise en œuvre du Code de conduite sur la gestion des pesticides, et à l'établissement de normes sur la qualité et les résidus des pesticides dans les aliments. Elle collabore également avec le PNUE sur les questions touchant aux pesticides extrêmement dangereux, au moyen de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. La FAO héberge également la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international.

29. La FAO et la CIPV collaborent étroitement avec leurs partenaires techniques et fournisseurs de ressources internationaux et nationaux en vue de fournir des services dans le domaine de la santé des végétaux. Les partenaires techniques sont notamment les Organisations régionales et nationales de la protection des végétaux, l'Organisation du système CGIAR, les communautés économiques régionales et les institutions/entités telles que le Centre for Agriculture and Biosciences International (CABI), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

(CIRAD), le Forum mondial de la banane (FMB, hébergé par la FAO) et l'Initiative mondiale de Borlaug contre la rouille du blé.

30. En ce qui concerne les innovations agricoles, la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture met en œuvre un programme stratégique encourageant l'utilisation des technologies nucléaires avancées pour lutter contre les principaux insectes nuisibles des espèces cultivées et ceux qui ont une importance en médecine vétérinaire, notamment l'utilisation de la technique de l'insecte stérile (TIS) pour la gestion des insectes et l'élaboration de variétés résistantes contre certaines maladies. Des collaborations étroites ont par ailleurs été mises en place avec les divers centres du CGIAR, les institutions internationales de recherche et les universités.

III. Actions prioritaires visant à accroître l'efficacité face aux maladies et aux ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé

31. La circulation et la propagation des organismes nuisibles et des maladies des végétaux ont fait ressortir la nécessité de répondre à ces menaces à l'aide d'une approche complète et intégrée, tout en tenant compte de l'ensemble de la chaîne alimentaire et des écosystèmes divers. Il convient de réaliser, à cette fin, un examen des interactions entre les facteurs environnementaux, socioéconomiques et climatiques, et la santé des animaux, des végétaux et des humains. De plus en plus d'éléments font ressortir l'utilité d'approches systémiques multidisciplinaires et globales pour lutter contre les maladies et les ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé, ainsi que la nécessité d'adopter et de mettre en œuvre l'approche «Une seule santé» tenant compte de la résilience sociale et écologique.

32. La prévention et le contrôle des maladies et des ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé, doit rester une priorité absolue de la FAO et faire l'objet d'investissements accrus et de programmes de renforcement des capacités. L'accent doit être mis sur les mesures essentielles nécessaires à la prévention, au suivi et à la lutte contre ces menaces, au moyen de politiques et d'interventions appropriées aux niveaux mondial, régional, national et local, et de la poursuite d'activités de renforcement des capacités à tous les niveaux. Les agriculteurs pourront ainsi bénéficier d'un meilleur accès aux services, aux connaissances et aux outils qui permettent de prévenir et de gérer efficacement les risques pour la santé des animaux et des végétaux au fur et à mesure qu'ils se présentent.

33. Les activités entreprises par la FAO pour lutter contre les menaces que représentent, aux niveaux mondial et local, les maladies et les ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé, sont reconnues, notamment:

- a) le soutien apporté à la promotion et à l'adoption de l'approche «Une seule santé» et des principes tels que la gestion intégrée contre les ravageurs fondée sur les écosystèmes agricoles, Produire plus avec moins, et l'agroécologie aux fins de la gestion à long terme des maladies et des ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé;
- b) la valeur des Systèmes de prévention de crises (EMPRES) pour la santé animale et végétale, l'importance des plateformes et réseaux associés pour le suivi des maladies et des ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé, et l'aide apportée aux pays pour lutter contre ces menaces;
- c) le rôle joué par les organisations régionales de la protection des végétaux qui ont pour mission, en vertu de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), de prévenir et de maîtriser les organismes nuisibles et les maladies des végétaux en quarantaine, tout en facilitant le commerce sans risque grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP).

34. Afin de renforcer les actions menées par la communauté internationale et les institutions nationales en vue de lutter contre les maladies et les ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé, la FAO devrait:

- a) accroître considérablement ses capacités dans le domaine de la santé des animaux et des végétaux, à l'appui des efforts nationaux et internationaux pour lutter contre la menace croissante que représentent les maladies et les ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé;
- b) jouer un rôle de coordination dynamique plus important en favorisant la coopération mondiale et régionale et en dirigeant le renforcement des capacités en vue de l'amélioration des systèmes de santé animale et végétale, afin de fournir des services de prévention, de surveillance, de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des interventions, dans le cadre de la gestion des maladies et des ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé;
- c) inciter davantage les nombreuses parties prenantes à s'engager à soutenir la qualité et la sécurité des vaccins contre les maladies animales à impact élevé à travers le monde, ainsi que les processus de réorientation des politiques qui permettront d'améliorer l'accès aux vaccins et leur utilisation, et d'autres moyens auxquels les éleveurs peuvent avoir recours pour prévenir et gérer les risques de maladie;
- d) jouer un rôle plus important dans la coordination multisectorielle et le renforcement des capacités aux fins de l'évaluation et de la réduction des risques associés aux nouvelles zoonoses apparaissant dans les réservoirs animaux, ainsi que dans l'élaboration de politiques et de pratiques de gestion des risques fondées sur des données probantes et répondant aux besoins spécifiques des Membres de la FAO;
- e) investir davantage dans la capacité à suivre la propagation des organismes nuisibles et des maladies, à produire des informations pertinentes sur les changements intervenus dans les dynamiques des organismes nuisibles/maladies, à élaborer des outils, des directives et des méthodologies utiles à l'évaluation des risques associés aux organismes nuisibles et aux maladies issus de facteurs interdépendants, notamment les facteurs de stress socioéconomiques et le changement climatique;
- f) renforcer la collaboration avec les partenaires dans le domaine de la recherche-développement, en vue de promouvoir l'utilisation d'approches novatrices, en particulier de technologies numériques de communication, afin d'aider les pays à prévenir les risques liés aux maladies et aux ravageurs des animaux et des végétaux, à impact élevé, en facilitant l'échange d'informations et en intensifiant la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des interventions;
- g) adopter des approches en amont qui permettent de comprendre les facteurs courants occasionnant les maladies et les ravageurs des animaux et des végétaux à impact élevé, et continuer à intégrer et à réunir les activités liées à la santé des animaux et des végétaux en vue d'accroître l'efficacité de l'appui apporté par l'Organisation à tous les niveaux;
- h) intensifier les efforts consentis dans le domaine de la formation des agriculteurs et des communautés au moyen d'approches participatives telles que les écoles pratiques d'agriculture et les plateformes d'apprentissage en ligne, et accroître l'innovation et l'utilisation de technologies ayant trait aux approches relatives à la gestion intégrée des organismes nuisibles fondée sur les écosystèmes agricoles et à l'agroécologie, y compris les techniques de lutte biologique;
- i) augmenter l'assistance au renforcement des capacités apportée par les Membres de la FAO et les partenaires, aux fins du renforcement de la résilience des systèmes agricoles et alimentaires face aux nombreux risques liés aux maladies et aux ravageurs des animaux et des végétaux, à

impact élevé, causés par des facteurs aggravants tels que le changement climatique, les catastrophes naturelles et l'insécurité.

Annexe

Projet de résolution de la Conférence

Éradication de la peste des petits ruminants (PPR) d'ici à 2030

LA CONFÉRENCE:

Reconnaissant que les ovins et les caprins constituent les principales ressources animales pour environ 300 millions de familles pauvres vivant en milieu rural dans les pays en développement et émergents; et que dans la plupart de ces pays, les femmes et les enfants participent largement à la production d'ovins et de caprins, qu'ils en obtiennent une source de protéines animales et en retirent également des revenus additionnels issus de la vente des produits de l'élevage;

Reconnaissant que la peste des petits ruminants (PPR) est une maladie virale hautement contagieuse des petits ruminants domestiques et sauvages, et que cette maladie a été signalée dans 70 pays environ, en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient, abritant plus de 80 pour cent de la population mondiale de petits ruminants (2,5 milliards);

Prenant en considération ce qui suit: a) les pertes liées à l'impact économique annuel de la PPR seraient comprises entre 1,4 et 2,1 milliards d'USD; b) les connaissances et les outils scientifiques (vaccins et diagnostiques) dont on dispose actuellement conviennent à l'éradication de la PPR à l'échelle mondiale, la maladie étant encore limitée à des régions du monde relativement définies; c) une intervention mondiale est donc indispensable non seulement afin de stimuler un développement socioéconomique soutenu dans les pays à faible revenu touchés par la maladie, mais aussi afin de protéger les industries mondiales d'ovins et de caprins.

Rappelant que, tirant parti du succès de l'éradication de la peste bovine en 2011, la FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et leurs partenaires ont lancé le Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants en Côte d'Ivoire (où la maladie a été signalée pour la première fois en 1942), avec pour objectif un monde libéré de la PPR d'ici à 2030;

Prenant note du partenariat stratégique établi avec l'OIE et plusieurs autres institutions mondiales et régionales, et avec des partenaires fournisseurs de ressources, des institutions de recherche, des organisations de la société civile, ainsi que la participation particulière de l'**Agence internationale de l'énergie atomique** (AIEA) au transfert de technologies et à l'établissement d'un réseau de laboratoires;

Confirmant les données qui montrent de plus en plus clairement que de nombreuses espèces sauvages de petits ruminants peuvent être infectées par le virus de la peste des petits ruminants, avec des répercussions graves sur le maintien potentiel du virus au sein des communautés d'hôtes susceptibles, et la menace que le virus de la PPR pourrait faire peser sur la conservation des populations sauvages, y compris des espèces menacées d'extinction, et sur la résilience des écosystèmes;

Appelant l'attention des Membres de la FAO sur le fait que l'éradication mondiale de la PPR d'ici à 2030 contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier des ODD 1, 2, 3, 5, 8, 12, 15 et 17;

Réaffirmant le soutien accordé par la Conférence de la FAO, à sa trente-neuvième session (juin 2015), au Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants;

Notant que, de la même manière, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, à sa quatre-vingt-quatrième session générale (mai 2016), a adopté la résolution n° 25 à l'appui du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants;

LA CONFÉRENCE:

1. **Réaffirme le soutien accordé** aux activités menées par la FAO en vue d'éradiquer la PPR d'ici à 2030, y compris par l'intermédiaire du partenariat établi avec l'OIE, et en étroite coordination avec les Membres de la FAO, les représentants des agriculteurs, les associations féminines, les institutions mondiales et régionales, les institutions de recherche, les organisations de la société civile, le secteur privé et les autres partenaires;
2. **Demande** à la FAO de travailler avec les partenaires concernés, à l'établissement d'un fonds fiduciaire spécial aux fins de: a) la coordination des campagnes de vaccination là où celles-ci s'avèrent nécessaires; b) l'augmentation de la surveillance et le renforcement de l'analyse de données; c) la facilitation de la recherche;
3. **Encourage** la FAO à établir, en étroite collaboration avec l'OIE et d'autres partenaires, un mécanisme permettant d'assurer la coordination mondiale de la mise en œuvre du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants;
4. **Invite instamment** les partenaires fournisseurs de ressources et la communauté de développement en général à se joindre aux efforts menés par les pays touchés et à risque pour combler les lacunes en matière de financement, en vue de la mise en œuvre du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants, et de la réalisation, à terme, de l'objectif d'un monde libéré de la PPR d'ici à 2030.